

Rapport d'activité  
2010/2014

# Mission recyclage



**EcoLogic**

La 2<sup>e</sup> vie des déchets électriques

## Cinq ans d'actions et d'interactions

**Janvier 2010** : réagrément d'Ecologic pour la gestion des DEEE ménagers pour une durée de cinq ans

**Juin 2010** : 100<sup>ème</sup> étape du tour de France du recyclage

**Juillet 2010** : création d'un barème éco-modulé incitant à l'éco-conception

**Novembre 2010** : premier renouvellement des certifications ISO 9001 et 14001

**Novembre 2010** : manifestation Frigo'Arts au profit de la Banque alimentaire >>

**Décembre 2010** : audit des systèmes d'information

**Juin 2011** : René-Louis Perrier devient président pour une durée d'un an de l'OCAD3E, l'organisme coordinateur de la filière DEEE

**Juillet 2011** : lancement de [www.e-dechet.com](http://www.e-dechet.com), la déchèterie en ligne pour les entreprises

**Novembre 2011** : signature d'une convention de coopération entre Ecologic et la Délégation aux usages de l'Internet (DUI) autour du programme « Ordi 2.0 »

**Mars 2012** : collecte exceptionnelle de DEEE à Sciences-Po Paris

**Juin 2012** : signature d'un partenariat pérenne avec le bailleur OSICA pour la récupération des DEEE aux pieds des immeubles

**Aout 2012** : agrément d'Ecologic pour les DEEE pro de catégories 3 et 4

**Octobre 2012** : Ecologic soutient l'artiste Pascale Peyret lors de la « Nuit Blanche » à Paris

**Décembre 2012** : agrément d'Ecologic pour les DEEE pro de catégories 1 et 2

**Janvier 2013** : lancement du site [www.eco3e.eu](http://www.eco3e.eu), un guide complet sur l'éco-conception piloté par l'OCAD3E

**Janvier 2013** : participation aux premières assises des déchets dans les Antilles organisées en Guadeloupe

**Février 2013** : Ecologic devient référent de l'éco-label EPEAT pour la gestion de la fin de vie des équipements électriques et électroniques

**Juin 2013** : création de WEEEcologic, la solution de gestion européenne pour les producteurs, créée avec la société allemande ICC

**Septembre 2013** : première assemblée plénière du club adhérents Ecologic au sujet de la nouvelle directive DEEE 2012/19/UE

**Novembre 2013** : 2<sup>ème</sup> renouvellement des certifications ISO 9001 et 14001

**Décembre 2013** : lancement de l'opération « Recycler, c'est aider » dans le cadre du Téléthon 2013

**Janvier 2014** : création d'un département dédié au développement de la collecte chez Ecologic

**Mai 2014** : adhésion du géant américain Google

**Juillet 2014** : parution de la FAQ pour la gestion responsable des DEEE, réalisée en partenariat avec le cabinet Gossement Avocats, spécialisé dans le droit de l'environnement



Rapport d'activité  
2010/2014

## Mission recyclage



## Sommaire

Edito.....	p.4
Ecologic, au service de l'intérêt général.....	p.6
1_Ecologic, l'éco-organisme D3E proche et attentif.....	p.7
1.1 L'accompagnement des producteurs.....	p.8
1.2 Le développement des collectes.....	p.10
1.3 La réduction des impacts environnementaux et économiques.....	p.13
2_Ecologic, l'éco-organisme D3E agile et adaptable.....	p.14
2.1 L'entreprise en interaction continue .....	p.18
2.2 La recherche de nouveaux gisements.....	p.20
2.3 L'évolution en permanence .....	p.22
3_Ecologic, l'éco-organisme D3E juste et responsable.....	p.23
3.1 Au-delà des engagements .....	p.26
3.2 Une gestion financière juste et équilibrée.....	p.28
3.3 Ecologic, générateur d'activité locale .....	p.30



# 2010-2014, cinq ans pour voir plus loin.



**René-Louis Perrier**  
Président d'Ecologic



## Du principe à la mise en œuvre juste et pratique de la REP

L'objectif fondamental des dispositifs fondés sur l'application d'une responsabilité élargie du producteur (REP) est d'éviter la pollution issue des déchets de biens manufacturés et aussi la pollution générée lors de l'exploitation intensive des ressources minières nécessaire à la fabrication de ces produits. Il s'agit également d'éviter une pénurie de matières critiques qui pourrait avoir des effets néfastes sur notre société. La REP s'appuie sur le principe du « pollueur-payeur » et transfère la charge financière de la gestion du déchet du citoyen vers le consommateur. Le producteur n'est pas au premier chef le pollueur mais il a l'obligation d'assumer la fin de vie de ses produits et donc d'internaliser les coûts inhérents dans ses prix de vente, déplaçant cette charge vers le consommateur.

La REP induit ainsi un comportement plus responsable des producteurs vis-à-vis de la fin de vie des produits. Son effet est également de confier au secteur privé le financement et la gestion des déchets qu'elle englobe. Il est toutefois important de ne pas uniquement considérer la REP comme une source de financements complémentaires des collectivités en charge de la gestion des déchets ménagers mais bien comme une stratégie ciblée sur certains produits dont le potentiel de contribution à l'amélioration environnementale justifie l'effort supplémentaire de logistique et de traitement.

Mais la REP a toutefois des limites. Le document fondateur de l'OCDE intitulé « Responsabilité élargie du producteur – Manuel à l'intention des pouvoirs publics » introduit la nécessité d'analyser les compromis induits par le surcoût des logistiques de tri des systèmes REP en regard de leurs bénéfices environnementaux. Par exemple, sauf exceptions, il est impossible d'organiser un tri et une logistique des produits par metteurs sur le marché, marques, importateurs et ou distributeurs.

La REP « pratique » est donc un compromis où des regroupements sont réalisés par flux de déchets en fonction de leurs caractéristiques de retour et de traitement. Au sein de chaque flux, les coûts à la tonne de la collecte, de la logistique et du traitement sont mutualisés. Le développement d'une logistique retour efficace, focalisée sur des flux de produits à potentiels environnementaux forts permet de construire une industrie performante du recyclage. Stratégiquement, la REP devrait, outre le gain environnemental, permettre de développer une industrie compétitive génératrice d'emplois pérennes. Ecologic entend jouer pleinement son rôle dans le cadre émergent de l'économie circulaire.

## Ecologic atteint la maturité

La deuxième période d'agrément a vu Ecologic renforcer ses processus internes et son réseau opérationnel afin de collecter et de traiter davantage de DEEE et d'en assurer un suivi sans faille. Les systèmes d'information ont été refondus pour fiabiliser et accélérer les processus administratifs. Une nouvelle consultation des opérateurs a permis de consolider notre réseau de logistique et de traitement. Les collaborations avec la filière des DEEE professionnels ont été mises en œuvre et se sont concrétisées au travers de l'agrément d'Ecologic pour les équipements professionnels des catégories 1 à 4, soit plus de 80 % des volumes professionnels. Ecologic est demeuré pendant cette période très attentif à la satisfaction de ses producteurs adhérents en les accompagnants et en leur fournissant les outils et informations requis pour assurer leur totale conformité à une réglementation en évolution. Enfin, Ecologic a été force de proposition et de négociation avec les pouvoirs publics et les parties prenantes de la filière afin de contribuer à l'émergence de solutions permettant d'optimiser le bénéfice environnemental et social au regard de l'impact économique de la filière en France.



## Préparer l'avenir

La nouvelle directive fixe des objectifs de collecte renforcés très ambitieux. Face à ce nouveau défi, outre les efforts demandés aux détenteurs, il sera nécessaire de redynamiser la croissance des taux de retour de collecte mesuré au travers du ratio tonnes collectées / tonnes mises sur le marché pour chaque flux de déchets : écrans, gros électroménager hors froid, gros électroménager froid, petit appareils en mélange. Dans cette optique, Ecologic a modifié en 2014 son organisation interne pour consacrer un département complet à la mission centrale du développement de la collecte. Cette équipe dédiée initie des expériences de collecte nouvelles et rencontre des partenaires afin de créer de nouveaux réseaux de logistique retour. L'objectif est de trouver le meilleur compromis entre l'infrastructure de collecte/ logistique/ traitement et le geste de tri du détenteur qui est partie intégrante et surtout acteur majeur de la chaîne de retour. Ainsi, c'est bien par la prise en compte de la problématique multi-déchets des détenteurs que des synergies multi-filières simplifiant le geste de tri et mutualisant l'effort logistique pourront être activées.

De 2005 à 2014, Ecologic a acquis une expérience précieuse sur la collecte et le recyclage des DEEE qui a permis de mener la filière à un degré de maturité et d'efficacité appréciés par les parties prenantes. Sur la base de cette expérience accumulée et des nouvelles règles de fonctionnement de la prochaine période d'agrément, Ecologic s'engage à prendre toute sa part dans l'accélération du développement de la collecte et du recyclage des DEEE au bénéfice, tant de la protection de l'environnement et de la préservation des ressources que d'un développement économique durable et maîtrisé. ■





# Ecologic, au service de l'intérêt général

Eco-organisme à but non-lucratif, Ecologic remplit auprès de l'État une mission d'intérêt général en appui au service public de gestion des déchets. Ecologic participe à l'organisation de la filière de recyclage des DEEE en mettant en place des solutions de collecte sur l'ensemble du territoire national et en sélectionnant des opérateurs de traitement, dans le but de répondre aux exigences de dépollution et de valorisation fixées par les pouvoirs publics.

## Les chiffres clefs

- 77 000 tonnes de DEEE collectées en 2013 et plus de 340 000 depuis sa création
- 2 certifications ISO (9001 et 14001)
- 4 500 points de collecte de DEEE en ressourcerie, en distribution, en habitat collectif ou en déchèterie.
- 13 actionnaires et près de 1200 adhérents
- 14 partenariats avec des acteurs de l'ESS à qui Ecologic confie 30 % des tonnages collectés, soit pour réutilisation soit pour traitement et recyclage.
- 32 salariés sur tout le territoire français
- 99,9 % des tonnages collectés sont recyclés en France et 100 % dans l'Union Européenne

## Une activité fondée sur le principe REP

L'activité d'Ecologic se place dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) qui, de par la loi, donne aux producteurs d'équipements électriques et électroniques la responsabilité de la fin de vie des équipements de leurs marques. Créé en 2006 par des producteurs (fabricants, importateurs, metteurs sur le marché) d'équipements électriques et électroniques pour répondre à leur obligation réglementaire de prendre en charge les déchets issus de leurs produits, Ecologic coordonne, à hauteur de sa part de marché, la filière de collecte, d'enlèvement et de recyclage des déchets électriques en s'appuyant sur le savoir-faire et l'engagement de nombreux partenaires.

## 13 actionnaires soucieux de leur empreinte environnementale

Ecologic est une société par actions simplifiées (SAS) au capital de 78 000 € créée en décembre 2005 sur l'initiative d'une trentaine de producteurs d'EEE soutenus par les fédérations professionnelles FICIME et ALLIANCE TICS. L'actionnariat ouvert est composé de treize actionnaires égaux indépendamment de toute quantité de produits mis sur le marché ou de chiffre d'affaires.

## Une société agréée par l'Etat

Ecologic est agréé par l'Etat par arrêté du 9 août 2006 portant agrément d'un organisme ayant pour objet d'enlever et de traiter les DEEE en application de l'article 14 du décret n°2005-829 du 20 juillet 2005. En janvier 2010, Ecologic a obtenu un renouvellement de son agrément pour une durée de cinq ans. La nature d'éco-organisme agréé d'Ecologic induit que cette société n'a pour vocation ni de réaliser des profits ni de rémunérer ses actionnaires. Ecologic est au seul service de ses adhérents et clients au bénéfice de la protection de l'environnement.



Ecologic est une Société par Actions Simplifiée (SAS) à but non-lucratif.  
Ses actionnaires sont :

AISIN

brother

CIAT

DAEWOO  
ELECTRONICS

EPSON

FICIME  
L'Alliance de votre industrie

FUJIFILM

HDDH  
HOLDING  
CICUSTO

Kodak

LEXMARK

Pioneer

SHARP

SAGEMCOM



## Ecologic, l'éco-organisme D3E proche et attentif

page 8.....L'accompagnement des producteurs  
page 10.....Le développement des collectes  
page 13.....La réduction des impacts environnementaux et économiques



# L'accompagnement des producteurs

Ecologic est la réponse des producteurs d'équipements électriques et électroniques pour assurer le recyclage de leurs produits en fin de vie. Cet éco-organisme agréé par l'Etat leur apporte une solution administrative et opérationnelle conforme à la réglementation, ainsi que d'autres valeurs ajoutées, inhérentes à son statut d'éco-organisme.

## Au service des producteurs

Ecologic a été créé pour apporter à ses producteurs adhérents un service performant de prise en charge de leurs obligations réglementaires (respect de la REP, reporting auprès des pouvoirs publics, financement du réseau de collecte, communication et sensibilisation...) en matière de collecte et de recyclage des déchets issus des appareils électriques.

Au-delà de l'exécution de cette mission d'intérêt général essentielle - qui de la collecte au traitement des DEEE contribue à la préservation des matières premières et à la protection de l'environnement - Ecologic propose aux producteurs de matériels électriques et électroniques un accompagnement sur mesure pour leur permettre une meilleure prise en compte des enjeux et des opportunités de la filière.

Par ailleurs, Ecologic apporte une valeur ajoutée aux producteurs en les accompagnant et en les conseillant pour qu'ils intègrent au mieux, dès l'amont, la notion de recyclage dans leurs processus de conception et de production d'appareils électriques.



1 200

Le nombre de ses adhérents a augmenté entre 2010 et 2014 passant de 962 à près de 1 200.

Le service rendu par Ecologic contribue par le recyclage, à rapporter de la matière première aux producteurs sans prélèvement supplémentaire de ressources naturelles.

De plus, Ecologic fournit au citoyen/consommateur un service de reprise des équipements usagés, conforme aux aspirations environnementales de l'Union Européenne, qui émane des producteurs.

Signe de son succès grandissant auprès des producteurs et malgré la possibilité pour ceux-ci de recourir un système individuel pour gérer les DEEE issus de leurs marques, Ecologic a vu constamment le nombre de ses adhérents augmenter entre 2010 et 2014 passant de 962 à près de 1200.

Pour satisfaire ses adhérents, chaque année plus nombreux, Ecologic consacre aux producteurs une cellule de quatre à cinq personnes, dont l'activité est régie par trois maîtres mots : personnalisation, simplification et efficacité. ■

## Cultiver la connaissance

Parce que bien gérer la fin de vie des appareils électriques est une obligation réglementaire et un enjeu d'image pour les producteurs, il est fondamental qu'ils soient en permanence formés et informés. Ecologic y veille par le biais d'actions ponctuelles ou régulières. Chaque mois, les newsletters DEEEnews et Infologic partagent l'actualité de la filière et une veille juridique avec les adhérents. En 2011, une enquête de satisfaction auprès de ces derniers a montré que l'Infologic, lettre d'information mensuelle rédigée avec l'appui de la Fédération des Entreprises Internationales de la Mécanique et de l'Electronique (FICIME), était plébiscitée pour la qualité de son analyse du contexte réglementaire.



>>> la newsletter Infologic

En parallèle, Ecologic organise chaque trimestre des visites de site de traitement avec, à chaque fois, un angle différent : le réemploi, le recyclage des plastiques, les écrans... Enfin, plusieurs fois par an depuis 2012, Ecologic a réuni ses adhérents à l'occasion de la tenue de son club des acteurs éco-responsables autour d'un spécialiste de la filière DEEE pour évoquer et anticiper les évolutions économiques et réglementaires. ■

## Outils et services

Ecologic propose aux producteurs adhérents un service de déclaration de leurs mises sur le marché auprès de l'Ademe. Suite aux besoins exprimés, Ecologic a ajusté son outil extranet de déclaration pour le rendre intuitif, ergonomique et agrémenté de fonctionnalités personnalisables (accès à l'historique de la facturation, création d'un espace documentation, fiche d'identité...). Les adhérents peuvent à tout moment y faire des modifications déclaratives par eux même.

Sur la période d'agrément 2010-2014, Ecologic a constamment remis à jour ses différents outils à destination des adhérents comme le pack d'adhésion, le pack d'information, le didacticiel et le bilan producteur personnalisé. L'éco-organisme offre à présent des services d'accompagnement des producteurs sur leurs problématiques de DEEE professionnels et propose depuis fin 2013 une solution de gestion européenne mutualisée : WEEElogic.



## Accueil des représentants de nouveaux secteurs

Au début de la deuxième période d'agrément (2010-2014), les appareils électriques de climatisation n'étaient, de fait, pas concernés par la réglementation DEEE. En 2011, un arbitrage de l'Etat a intégré les appareils de climatisation dans le périmètre des DEEE.

Ecologic a su convaincre les acteurs de l'univers de la climatisation (producteurs, syndicats, fédérations professionnelles...) d'adhérer en leur proposant un barème et un accompagnement réglementaire et opérationnel, prenant en compte leurs spécificités.

En 2013, c'est suite à une communication sur l'arrivée de la cigarette électronique sur le marché des équipements électriques et électroniques qu'Ecologic a su répondre à l'attente des producteurs. Pour se mettre en conformité avec la loi, ces derniers se sont tournés vers Ecologic qui est devenu l'éco-organisme référent de ces nouveaux acteurs.



>>> lettre d'information trimestrielle

# Le développement des collectes

## Les collectivités locales, maillon essentiel du recyclage

Ecologic soutient et pilote le dispositif de collecte des déchets électriques mis en place par les collectivités locales qui consiste en un réseau de déchèteries et de points de collecte, maillant le territoire national.

Sur la base de la convention et du barème national de l'organisme coordinateur (OCAD3E), le partenariat établi avec Ecologic permet aux collectivités territoriales de se libérer pour l'essentiel de la contrainte financière liée à la gestion des déchets électriques et aussi d'apporter aux habitants un service de qualité fondé sur l'apport volontaire en déchèteries.

Depuis cinq ans, l'appellation « mines urbaines » s'est largement répandue pour désigner les déchèteries. Cette appellation traduit parfaitement l'opportunité industrielle et économique que représentent ces points d'apport et met aussi en exergue les convoitises qu'ils attirent. Ecologic et les collectivités locales agissent dans une volonté partagée de renforcer la qualité et la sûreté des installations de collecte pour d'une part, que le geste de tri ne soit pas vain et pour d'autre part, diminuer le coût de la gestion de ces déchets valorisables supporté par la collectivité. ■

### Protéger les points d'apport et les gisements

La sécurisation progressive des points d'apports en France répond à l'appétit que suscitent les matières premières issues des DEEE. Ces convoitises conduisent à des pillages qui réduisent à néant les efforts de tri des détenteurs et induisent une insécurité pour les agents de déchèteries ainsi qu'un manque à gagner pour la collectivité. On estime que près de 3 kg/an/hab, soit plus du tiers de la collecte en filière REP, « s'évapore » à cause du pillage alors même que les citoyens ont trié leur DEEE.

Partenaires privilégiés d'Ecologic pour la collecte des DEEE, les collectivités locales et les enseignes de distribution font l'objet d'une attention particulière à la fois pour la mise en place d'un réseau efficace de collecte que pour la réalisation des missions de sensibilisation du grand public.

Pour Ecologic et les collectivités, il s'agit donc de fédérer l'ensemble des acteurs de la société susceptibles d'intervenir pour stopper les nuisances et de proposer des solutions concrètes, cohérentes et efficaces. Depuis 2010, Ecologic verse un financement pour les initiatives en matière de sûreté, via le barème « protection gisement D3E » de l'OCAD3E. Suite aux premiers résultats positifs observés grâce à ce soutien financier, Ecologic a organisé des comités de pilotage pour mutualiser les bonnes pratiques. Le 12 mars 2012, le SIEDMTO, un syndicat de collecte de l'Aube (10) a présenté son dispositif de clôture sécurisée aux collectivités partenaires d'Ecologic. Le 13 novembre 2012, Ecologic et les collectivités de Seine et Marne (77), la préfecture, les forces de l'ordre dont l'Office Central de Lutte contre la Délinquance Itinérante (OCLDI) ont tenu un comité de pilotage qui a abouti à la création d'un plan d'action départemental coordonné. Plus récemment, Ecologic a accompagné la Communauté de Commune d'Aix en Provence pour la sécurisation de toutes ses déchèteries au moyen de conteneurs maritimes et d'une vidéo-surveillance reliée à un PC sécurisé. Résultat : zéro tonne pillée en 2014.



>>> l'eco-podium du Tour de France du recyclage

## Ensemble sur le terrain de la sensibilisation

La communication responsable est l'une des conditions du succès de la filière DEEE. Il est observé que le geste de tri des DEEE n'est pas ancré dans le quotidien des détenteurs : il demeure occasionnel, voire exceptionnel. Pour le rendre usuel et augmenter les tonnages de DEEE collectés, Ecologic et ses partenaires se doivent donc de créer les conditions favorables au tri des DEEE. Cela peut se concrétiser au travers d'opérations mêlant collecte et sensibilisation lors d'événements locaux organisés par les collectivités (foires, brocantes...). Ecologic offre également des possibilités de financement en collaboration avec l'OCAD3E. Chaque action initiée par des collectivités partenaires bénéficie bien évidemment du relais et du soutien du service communication d'Ecologic. ■

### Le Tour de France du recyclage

Dans le cadre d'une opération baptisée « Tour de France du recyclage », Ecologic met à la disposition de ses partenaires un éco-podium et leur fait bénéficier de son réseau d'animateurs spécialisés. Remis régulièrement au goût du jour, l'éco-podium sillonne la France à la demande des collectivités locales. Il propose des animations multimédias et dispose d'un conteneur pour recueillir les DEEE des citoyens.

### Points de collecte « écrans » à Bordeaux :

Lors du passage à la TNT en 2011, Ecologic a appuyé, en collaboration avec la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB), la mise en place de cinq points d'apports dédiés à la récupération des télévisions. Ces points d'apports dédiés ont permis de mieux séparer les flux « écrans » des flux « PAM » en déchèterie pour améliorer leur valorisation. Pérennisés par Ecologic et la CUB, ces cinq points « écrans » sur le territoire de l'intercommunalité « rapportent » près de 400 tonnes de DEEE par an.

## Transformer l'obligation des distributeurs en opportunité

Ecologic accompagne depuis 2006 les enseignes de distribution dans leur mission de collecte des DEEE auprès des consommateurs et aussi de sensibilisation au tri et au recyclage.

En tant que vendeurs d'appareils électriques et électroniques, les distributeurs sont en lien direct avec les citoyens qui consomment puis jettent les appareils une fois usagés. Conscient que c'est au cœur des magasins que se joue une partie de l'adhésion des consommateurs à la filière DEEE, Ecologic a misé durant ces quatre dernières années sur l'engagement croissant des acteurs de la distribution.

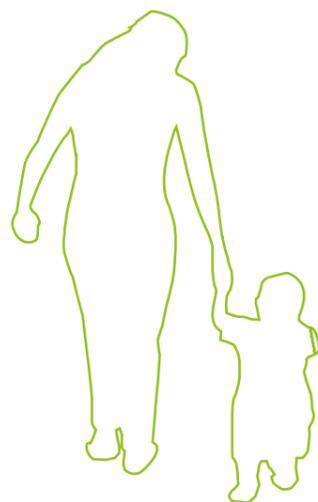
En France, le code de l'environnement réglemente les obligations des distributeurs en matière de gestion des DEEE. Il leur impose la reprise gratuite des vieux équipements électriques en cas d'achat d'un appareil neuf équivalent. La promotion du recyclage leur incombe également au travers de l'affichage de l'éco-contribution sur les étiquettes de ses produits en magasins.

En tant que partenaire historique des distributeurs, Ecologic s'est engagé à :

- les accompagner dans leurs actions de sensibilisation du grand public sur les questions environnementales ;
- définir une solution adaptée à chacun d'entre eux qui prenne en compte les configurations de mise à disposition du dispositif ;
- garantir une réactivité des enlèvements et des interventions dans des délais définis et adaptés aux besoins des points de collecte ;
- assurer une traçabilité et un reporting des opérations.

La mise à jour de la réglementation DEEE amorcée depuis 2012 va imposer de nouvelles mesures aux distributeurs. Ecologic sera bien évidemment présent auprès d'eux pour les aider dans cette transition. Transition par ailleurs largement anticipée, puisque la nouvelle réglementation va généraliser l'usage des meubles de collecte pour les petits DEEE de dimensions inférieures à 25 cm, dans les magasins ayant une surface de vente supérieure à 400m<sup>2</sup>. Un usage initié par Ecologic dès 2008 au sein de magasins de ses enseignes adhérentes.

Ecologic est ainsi partenaire de près de 140 enseignes de distribution et il est reconnu en France comme étant le spécialiste du secteur du bricolage. Désirant développer la collecte en distribution, Ecologic s'associe à différents événements éco-responsables et a développé une « boîte à outils » à destination des distributeurs pour les accompagner tant dans leur démarche de sensibilisation que de facilitation du geste de tri. ■



### Les meubles de collecte « 1 pour 0 »

Les meubles de collecte ont vocation à proposer une solution de reprise en magasin sans obligation d'achat. Placés à l'entrée des magasins hors de la surface de vente, ils sont à la fois un conteneur de déchets multi flux (DEEE, lampes, piles et batteries...) mais aussi un support de communication et d'information aux couleurs de l'enseigne et de la filière. Convaincu que l'union fait la force, Ecologic s'est associé avec d'autres éco-organismes pour rendre le geste de tri plus cohérent et plus systématique pour les consommateurs.



>> meuble de collecte à l'entrée d'un magasin

### Le réemploi pour réduire les déchets en Ile-de-France

Depuis 2013, Leroy Merlin et Ecologic présentent, dans le cadre du plan de réduction des déchets de la région Ile-de-France (PREDIF), un projet visant à favoriser le réemploi et la réutilisation de l'outillage électroportatif. La mise en œuvre de ce projet a permis des synergies avec des ressourceries locales qui devraient aboutir à la création de meubles de collecte dédiés au réemploi chez Leroy Merlin.

### Les actions « reprise/remise »

Transformer la contrainte réglementaire en opportunité de développement, c'est le défi qu'ont relevé ensemble, Ecologic, des distributeurs et des producteurs lors d'opérations « reprise/remise » en magasins : en cas de dépôt d'un appareil électrique usagé en magasins, le consommateur/recycleur reçoit un bon de réduction pour un appareil neuf équivalent.

Ces opérations tripartites fondées sur le principe du bonus écologique ont remporté un franc succès auprès des consommateurs et ont permis non seulement de bien recycler de nombreux appareils mais aussi le renouvellement de certaines gammes de produits par des équipements mieux éco-conçus et donc moins énergivores.



# La réduction des impacts environnementaux et économiques

La prise en compte de la fin de vie des équipements électriques et électroniques répond à un double enjeu environnemental : éviter la dissémination de polluants potentiels présents dans les DEEE et limiter l'extraction de nouvelles ressources naturelles. En parallèle, Ecologic travaille à réduire l'impact des activités générées par la filière. Ainsi, il renforce l'efficacité des opérations et œuvre à la définition du cadre normatif relatif à la gestion des DEEE.



>> opération de massification

Ces engagements tendent à professionnaliser la filière, passée d'un modèle local et « artisanal » à une industrie de pointe, en vue d'atteindre un optimum économique et écologique. Si Ecologic est attentif à financer les opérations au coût le plus juste, l'éco-organisme n'agit jamais au détriment de la protection de l'environnement. Son rôle est donc d'allouer le plus justement possible les ressources financières à disposition pour atteindre la meilleure performance environnementale, tout en gardant une cohérence économique. ■

### L'efficacité renforcée des opérations

L'un des engagements de l'éco-organisme Ecologic vis à vis de la société est de limiter au strict minimum l'empreinte environnementale des activités nécessaires de logistique, de dépollution et de valorisation des DEEE.

Pour ce faire, Ecologic sélectionne par consultation des opérateurs qui apportent une pleine satisfaction en matière d'efficacité logistique (massification et transport) et sont performants dans la dépollution et la valorisation.

Tout au long de la période d'agrément, Ecologic audite et contrôle régulièrement les opérateurs afin de garantir une qualité constante et même de favoriser l'amélioration continue des activités de collecte et de traitement des déchets.

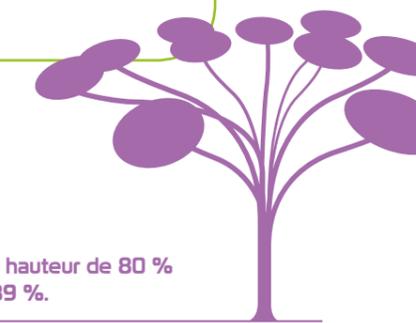
De plus, au travers du recyclage, Ecologic contribue, en veillant à un apport énergétique raisonné, à la production des matières premières « secondaires » aptes à être réintroduites dans un nouveau cycle de production d'équipements électriques et électroniques.

### Impact minimum et valorisation maximum pour les DEEE gérés par Ecologic

Les activités logistiques représentent 90 % de l'empreinte carbone générée par les activités d'Ecologic. L'éco-organisme concentre donc une grande partie de sa vigilance et ses efforts sur ses dernières. Pour preuve, Ecologic a réalisé un maillage judicieux de ses opérateurs sélectionnés en France pour que l'ensemble du territoire soit également desservi en opérateurs à même de traiter l'ensemble des flux de DEEE. De fait, un DEEE pris en charge par Ecologic effectue en moyenne un trajet de 120 kilomètres entre son point de collecte et le site de traitement. Ce DEEE sera recyclé à hauteur de 80 % et valorisé à près de 89 %.

89 %

Un DEEE est recyclé à hauteur de 80 % et valorisé à près de 89 %.





### La R&D pour optimiser la logistique, la collecte et la valorisation

Dans cette perspective, sur la période 2010-2014, Ecologic a initié des travaux de R&D dans trois domaines portant sur le geste de tri (le projet TRI), la traçabilité des flux de déchets (le projet TRACE) et la valorisation des DEEE (le projet VALO).

En dehors de ses propres travaux, Ecologic participe aux projets suivants :

- un projet de R&D WEEELIBS qui a pour objectif de poursuivre les travaux lancés dans le cadre du projet PLASTILIBS sur l'utilisation de la technologie Libs pour trier les plastiques,
- une étude menée pour l'Association Alliance Chimie Recyclage, l'ADEME et le Ministère de l'Economie et du Redressement Productif sur la chaîne de valeur du recyclage des plastiques.

Ecologic a travaillé sur d'autres sujets par le biais de programmes cofinancés avec l'ADEME et l'OCAD3E. Initiés lors du précédent agrément, les programmes soutenus au travers de l'ADEME ont été les suivants :

- REDEMPTIR, valorisation des matières plastiques ;
- désactivation de l'ABS ROHS COMPLIANT ;
- procédé de recyclage propre de métaux précieux ;
- VULCAIN, valorisation des fractions résiduelles ;
- valorisation des déchets de cuivre ;
- VALORPLASM, recyclage des dalles d'écrans plats ;
- PLASTILIBS, étude par spectroscopie d'émission sur plasma.

Dans le cadre de la coordination, Ecologic a participé à tous les projets portés par la filière DEEE, notamment les projets suivants qui contribuent à une meilleure connaissance de la filière :

- étude PCB (2010 – 2014) : mesurer la présence éventuelle des PCB dans les radiateurs à bain d'huile et les condensateurs pour définir les modalités de bonne gestion des DEEE susceptibles de les contenir ;
- ACV (2010 – 2011) : évaluer les impacts environnementaux de différentes options de gestion de fin de vie des équipements électriques et électroniques ;
- impact émissions carbone (2010 – 2014) : développement d'une méthode de mesure des émissions carbone des activités de logistique et de traitement, de la responsabilité des éco-organismes et du fonctionnement des éco-organismes et mise en place d'un outil commun ;
- mesure de la dépollution (2010 – 2014) : établir les outils et la méthode permettant de mesurer de manière scientifique l'efficacité des opérations réalisées par les opérateurs de traitement ;
- gisement (2012 – 2013) : quantification des DEEE ménagers et «mixtes» générés sur le territoire français (en kg/hab/an) et évaluation des quantités collectées et traitées par les différents canaux (filiale agréée et canaux parallèles). ■

### Labels et standards

En 2007, Ecologic devient le premier éco-organisme à être certifié ISO 9001 et ISO 14001. Des certifications renouvelées en 2010 et en 2014 qui témoignent des efforts constants d'Ecologic pour maintenir son niveau d'exigence de qualité et de management environnemental. ■



### La dimension européenne

Ecologic est membre du WEEE Forum, un groupement européen d'une quarantaine d'éco-organismes et d'opérateurs DEEE qui a pour vocation de peser sur le débat réglementaire européen et de proposer une harmonisation « à la hausse » des pratiques opérationnelles en Europe.

Parmi ces 40 acteurs européens, Ecologic détient la 5e meilleure performance en tonnage collecté en 2013. Ecologic est donc un éco-organisme qui compte sur la scène européenne.

Les travaux du WEEE Forum ont abouti à la création du standard WEEELABEX dont le champ d'application couvre l'ensemble de la chaîne logistique et technique liée à la gestion des DEEE, de la collecte au traitement. Le respect du WEEELABEX est contrôlé par une procédure d'audit, encadrée par la WEEELABEX Organization. Par la voix de son président, René-Louis Perrier, Project Father WEEELABEX au sein du Project Steering Group, Ecologic a contribué depuis 2012 à la définition du standard WEEELABEX, aux protocoles d'audit associés et à la formation d'auditeurs européens certifiés. Les exigences fixées par le WEEELABEX sont relatives au stockage des DEEE, à la traçabilité à l'unité de certains appareils (notamment réfrigérants), à la traçabilité de certaines fractions issues du démantèlement, à l'établissement d'une règle commune de calcul des taux de recyclage et de valorisation, ou encore à l'exigence technique commune pour effectuer les campagnes de traitement en vue de la caractérisation des performances de dépollution et de valorisation qui correspondent à l'audit technique des solutions de traitement. Désormais, Ecologic incorpore dans ses contrats opérateurs les exigences du WEEELABEX et en assure le contrôle de la conformité tout au long de la relation contractuelle. Le WEEELABEX a inspiré le standard CENELEC, promu par l'UE, qui entre en application en 2014. Ecologic aidera ses opérateurs sous contrats à se conformer à ces nouvelles normes et à se faire auditer avec succès.

En parallèle, le WEEE Forum compte d'autres projets en cours de développement : le projet CWIT (Countering WEEE Illegal Trade), qui travaille avec Interpol à identifier les sources illégales de déchets en Europe et le Projet 2020, lié à l'identification des métaux rares et précieux dans les DEEE.

### Label EPEAT

La labellisation EPEAT mesure la performance environnementale des produits électroniques selon une série de huit critères obligatoires ou optionnels, en s'appuyant sur le standard IEEE 1680.

Depuis 2012, Ecologic contribue à l'évaluation positive des produits électroniques dans le registre EPEAT en ce qui concerne le critère « Gestion de fin de vie ». Pour un producteur, l'adhésion à Ecologic permet donc de demander et de se conformer à la certification EPEAT. En 2013, Ecologic est devenu membre de l'IEEE pour participer à la définition des points d'exigences d'un nouveau standard produit EPEAT concernant la fin de vie des serveurs.





## Ecologic, l'éco-organisme D3E **agile et adaptable**

page 18.....L'entreprise en interaction  
page 20.....La recherche de nouveaux gisements  
page 22.....L'évolution en permanence



# L'entreprise en interaction

Durant la période d'agrément 2010-2014, Ecologic s'est caractérisé par son ouverture aux acteurs de la filière et à leurs problématiques. L'éco-organisme a choisi de s'appuyer sur les nouvelles technologies et particulièrement le web, ainsi que sur un réseau de partenaires efficaces pour couvrir l'ensemble des besoins directs et indirects identifiés par la filière DEEE.

## Le web au service de l'environnement

Ecologic est une entreprise jeune et innovante qui a la lourde responsabilité de gérer avec justesse l'éco-contribution versée par les producteurs d'équipements électriques et électroniques. Pour honorer cette responsabilité, Ecologic a fait le choix stratégique de s'appuyer sur le web et les technologies qui lui sont associées parce qu'ils apportent de la flexibilité et permettent l'ouverture à une large audience. Ce choix est pertinent, tant pour développer ses services de collecte et de traitement des DEEE que pour fédérer l'ensemble des acteurs autour des bénéfices liés au recyclage.

Ce positionnement web a été remarqué et salué par l'ADEME dans son rapport annuel DEEE 2012. L'agence a en effet souligné le caractère judicieux de cette démarche qui, selon elle, est créatrice de nouvelles opportunités pour la filière.

Ecologic se définit comme étant un éco-organisme de proximité, porteur de valeurs universelles. Le web renforce cet effet de proximité. Il est devenu un réflexe indispensable, autant pour découvrir que pour approfondir ses connaissances. Depuis l'essor de l'internet mobile, les médias sociaux permettent d'interagir avec tous les citoyens dans leur quotidien afin de répondre aux besoins et aux interrogations relatives à la gestion des déchets électriques. Dans une démarche collaborative, Ecologic anime aussi des communautés Facebook, Twitter et LinkedIn ainsi qu'une web TV et un blog d'information.

Cette vision 360° du web est centralisée autour du site [www.ecologic-france.com](http://www.ecologic-france.com) qui présente les aspects fondamentaux du recyclage mais aussi de l'actualité et des liens utiles à la bonne compréhension de la filière DEEE. En complément, Ecologic axe sa stratégie éditoriale et ses campagnes de publicité web sur les mots clés du champ lexical du recyclage et des DEEE, ce qu'il lui permet d'affiner ses messages par cible et donc de toucher plus efficacement les internautes.

Sur la base de cette expérience « web », Ecologic a lancé en août 2012 la plateforme [www.e-dechet.com](http://www.e-dechet.com) : une déchèterie « en ligne » dédiées aux entreprises pour leur permettre de gérer leurs DEEE en quelques clics. ■



>> Portail web de e-dechet.com

### « Triez Facile », l'application mobile pour recycler ses déchets

Ecologic s'est associé en 2011 à l'initiative « Triez Facile ». Impulsé par le ministère de l'économie numérique, « Triez Facile » est une application mobile qui recense et géolocalise tous les points de collecte de déchets en France et délivre les consignes de tri adaptées. Le support mobile est une évidence car les citoyens sont amenés à gérer leurs déchets « de la cave au grenier ». Par ailleurs, s'associer à une initiative regroupant les filières déchets était primordial pour Ecologic. Sachant que les citoyens ont des déchets de toute nature à gérer au quotidien, il aurait été inapproprié de proposer un service uniquement dédié au DEEE.

## Réactivité et personnalisation dans l'ADN d'Ecologic

La pluridisciplinarité des acteurs auxquels Ecologic prête ses services est propre aux filières REP. Cette diversité est une belle illustration de la mission d'intérêt général d'Ecologic et de la responsabilité qui lui incombe.

Etre pédagogue, réactif et attentif sont les qualités requises pour l'organisation du recyclage des DEEE.

Dans ses relations avec ses partenaires, Ecologic a fait sienne la devise « Penser global, agir local ». Il se doit de proposer un service à niveau égal, à « l'individu » comme à « la grande entreprise », sans distinction, ni hiérarchisation.

Pour développer un tel niveau d'exigence, Ecologic a appris à percevoir et anticiper les besoins de ses interlocuteurs.

Par exemple, dans l'ADN d'Ecologic, il y a cette flexibilité opérationnelle qui lui confère la capacité de pouvoir organiser à la fois, le déclenchement en moins de 48 h d'une intervention de grutage d'un bloc de climatisation sur le toit d'un immeuble et de coordonner la création d'un dépliant pédagogique à destination des écoles.

Pour répondre à l'ensemble de son champ d'action, Ecologic s'appuie sur de nombreux relais et partenaires, chacun apportant des compétences propres, qui, en s'additionnant, répondent à l'ensemble des besoins « élargis » de la filière. ■

### Ouverture au marché de la climatisation

En plus d'avoir facilité l'adhésion des producteurs de climatisation par un barème adapté (cf. : page 9), Ecologic a imaginé, en 2011-2012, avec les distributeurs/installateurs d'appareils de climatisation, une solution de points de collecte en réseau. Cette solution vise à massifier les flux de déchets et à apporter un service complémentaire au portefeuille clients des installateurs. Cette solution a intégré un pack de communication et de formation produit par Ecologic à titre gracieux, en plus de l'ensemble de ses services traditionnels.



>> intervention de grutage pour des blocs de climatisation

### Besoin d'Europe

Nombreux sont les adhérents ou même les actionnaires d'Ecologic à mettre des produits sur le marché de l'ensemble de l'Union Européenne. Ecologic a identifié ce « besoin d'Europe » et a su se montrer proactif en créant avec la société allemande 1CC, en 2013, WEEEcologic : un guichet unique européen chargé de répondre aux obligations réglementaires et de proposer des services personnalisés (facturation européenne, déclaration unique...). C'est parce qu'il est engagé au sein du WEEE Forum (cf. : page 15) et qu'il est sensible aux besoins de ses adhérents, qu'Ecologic a su mobiliser les compétences nécessaires pour proposer un service européen mutualisé.

# La recherche de nouveaux gisements

Depuis 2010, la collecte des DEEE en France a observé un ralentissement de progression prévisible. Après avoir connu une croissance extrêmement rapide de 2006 à 2010 (la collecte passant de 0 kg/an/hab à 6,5 kg/an/hab de DEEE), la collecte augmente plus lentement depuis, pour plusieurs raisons. Premièrement, l'accès au réseau de collecte est parfois limité, notamment en zone urbaine, et deuxièmement le geste de tri n'est pas encore généralisé pour les petits appareils électriques.

Selon le rapport annuel DEEE de l'ADEME pour l'année 2012, la collecte en milieu urbain n'a représenté que 17 % de la collecte totale cette année-là, alors que la France est un pays majoritairement urbanisé.

Stimulé par des objectifs fixés à la hausse chaque année par les pouvoirs publics, Ecologic a su se montrer créatif et innovant pour développer de nouvelles solutions de collecte en complément du réseau traditionnel en magasins et en déchèteries.

Ces nouvelles solutions ont ainsi vocation, en misant sur la proximité et la sensibilisation, à recueillir de manière pérenne des gisements de DEEE qui échappaient à la filière.



>> collecteur DEEE en habitat collectif

## De l'« encombrant » au « DEEE »

Réalisée pour la première fois en 2011 avec le bailleur social OSICA, la collecte « au pied des immeubles » s'est développée suite à une concertation entre Ecologic, les bailleurs et la collectivité locale. Ce système est axé sur la sensibilisation et la mise à disposition de moyens efficaces (formation de gardiens ou d'agents, panneaux d'information, bacs de récupération...).

Les bénéfices sont multiples et spectaculaires : baisse du coût de la gestion des déchets tant pour les résidents que pour la communauté, augmentation des performances de collecte globales et ramassage des petits appareils électriques (téléphone, sèche-cheveux, radio, grille-pain...) encore trop souvent jetés avec les ordures ménagères.

En 2014, Ecologic collabore déjà avec 12 bailleurs dans toute la France pour des résultats significatifs, puisque là où les tonnages collectés étaient quasi inexistant, ils sont passés à plusieurs dizaines de tonnes chaque année depuis 2011. Sur les sites les plus performants, Ecologic récupère et recycle chaque année près de 6 kg de DEEE par habitant, ce qui correspond à la moyenne nationale. ■

## OSICA, collecteur de la première tonne de DEEE en habitat collectif en France

En 2011, à Saint Gratien (95) dans la résidence OSICA du quartier des Raguenets qui compte 4 800 habitants, Ecologic a formé deux agents pour le conseil et l'accompagnement des habitants dans leur geste de tri. Ils ont été missionnés pour sillonner les 90 locaux dédiés aux encombrants que compte la résidence afin de récupérer les DEEE et les regrouper dans un local spécifique. La mise en place de ce système, a rapidement permis de collecter six tonnes de DEEE en quelques semaines. Avant cette date, aucun DEEE n'était récupéré. Ils n'étaient donc ni dépollués, ni recyclés.

## Les salariés sont aussi des consommateurs... et des recycleurs !

D'abord mise en place lors d'actions ponctuelles durant l'année 2013 (Semaine du Développement Durable, Téléthon...), la collecte mixte des DEEE est en passe de se pérenniser au sein d'une dizaine d'entreprises en 2014.

La collecte mixte consiste à mettre à disposition un conteneur dédié à la récupération des DEEE (ménagers ou pros) des salariés en entreprise. Au regard du temps passé par chaque détenteur d'appareil électrique usagé sur son lieu de travail, ce mode de collecte est pertinent.

Chez Brother France, l'entreprise pilote du dispositif, ce ne sont pas moins de 160 kg de déchets électriques venant des salariés qui ont été collectés et recyclés en 2013.

Avec ce dispositif, Ecologic privilégie la réutilisation, conformément à la hiérarchie des modes de traitement, puisque les contenants déployés en entreprises sont des meubles de collecte en distribution « première génération ». En 2012, ils ont progressivement été remplacés dans les magasins. Par ce biais, Ecologic a su leur donner une deuxième vie. ■

## Téléthon 2013 : « Recycler, c'est aider »

Les résultats encourageants donnés par la collecte « mixte » ont engendré la création par Ecologic et l'AFM Téléthon de l'opération « Recycler c'est aider ». Une quinzaine d'entreprises issues de l'IT, du secteur bancaire ou encore de la distribution ont participé à cette opération pour un résultat de 29 tonnes collectées, qui ont permis le versement d'un don en conséquence au Téléthon.

## Ecologic marque son territoire

Parce qu'ils sont moins encombrants et qu'ils semblent moins dangereux, les petits appareils électroménagers passent plus facilement au travers des mailles du tri. Pour tenter de remédier à cette situation, Ecologic a conçu une nouvelle approche de la collecte de ces appareils usagés.

Pour attirer l'attention du public sur la nécessité de les trier efficacement, l'éco-organisme a imaginé en 2011, en collaboration avec Veolia, un modèle spécifique de point d'apport volontaire composés de bornes de collecte de couleur installées en milieu urbain. Ce dispositif a pour but de créer une nouvelle habitude de tri et d'augmenter le taux de retour des petits appareils ménagers. ■

## La ville de Marseille, pionnière dans le dispositif des bornes d'apport volontaire

Testé en 2011 à huit endroits stratégiques de l'agglomération marseillaise, le dispositif de bornes d'apport volontaire, facilement identifiables par leur couleur orange, a favorisé avec succès le geste de tri des Marseillais. Au vu des résultats positifs, Ecologic a étendu ce dispositif dans plusieurs collectivités locales du sud-est, dont Aix-en-Provence, avant de s'implanter bientôt dans d'autres centres villes de France.



>> bornes d'apport volontaire sur l'agglomération marseillaise



# L'évolution en permanence

Depuis 2010, Ecologic a été confrontée à l'évolution normale, pour une filière jeune, du contexte opérationnel et réglementaire. Ecologic y a répondu de manière dynamique et efficace en modifiant ses processus, ses outils d'informations et son organisation interne et externe.

## Evolutions internes

Le ralentissement de la collecte, les pillages sur les points d'apports, la hausse des prix des matières premières ou encore une nouvelle réglementation qui impose des objectifs croissants sont autant d'impondérables et de données qu'il a fallu prendre en considération pour continuer à fournir un service de qualité et obtenir des résultats probants.

Ecologic est un organisme qui agit et réagit en fonction de son environnement. En conséquence, pour s'adapter au nouveau contexte, Ecologic a redéployé ses ressources internes autour d'un pôle consacré à la recherche des gisements de DEEE et au développement de la collecte.

Créé au 1<sup>er</sup> janvier 2014, ce département « gisement » regroupe près de 40 % des effectifs de l'éco-organisme. Il s'est appuyé sur un travail d'étude, d'analyse et de terrain pour développer des solutions innovantes afin de se conformer à de nouveaux objectifs de collecte : 45 % des DEEE générés devront être collectés et traités en 2016 et 65 % en 2019.



**45 %**

45 % des DEEE générés devront être collectés et traités en 2016 et 65 % en 2019.

Dès sa mise en place, ce département a appréhendé combien le geste de tri des DEEE demeure « extraordinaire » pour les citoyens ou même les entreprises. Les projets qui en ont été conçus ont vocation à briser certains freins psychologiques et à réduire les effets de stockage des DEEE en rendant le geste de tri plus ordinaire et immédiat.

Chaque projet ou action est scruté à la loupe pour en mesurer la pertinence quantitative et qualitative afin de l'ajuster et de le déployer au mieux de son efficacité, ou de le stopper si le sens n'est pas trouvé. Ces projets sont menés par Ecologic, avec souvent un soutien fort de partenaires opérateurs, des acteurs de l'ESS ou encore de confrères issus des autres filières REP.

Durant la deuxième moitié de l'agrément 2010-2014, quatre projets ont été clairement définis et lancés. Les projets « collecte mixte » (cf. : page 21) et « opérations reprise/remise en magasins » (cf. : page 12) mais aussi le projet « Synergie » ainsi que le développement d'un réseau de déchèteries privées. ■

## Le projet Synergie

Directement inspiré du projet Jekko de l'éco-organisme hollandais Wecycle, Synergie est un service commun aux éco-organismes Ecologic et Screlec pour la prise en charge simultanée des DEEE et des piles et batteries.

Cette solution permet ainsi :

- la réduction de l'impact transport ;
- la simplification de la gestion pour les collectivités ;
- la mutualisation de la gestion de deux types de déchets distincts.

L'objectif final est de simplifier les opérations pour les partenaires et de faciliter le geste de tri pour les détenteurs.

## Simplification des relations opérateurs

La filière DEEE agréée a fait évoluer de manière positive les activités du recyclage. De par son statut d'éco-organisme agréé, Ecologic a pour fonction de sélectionner des opérateurs de logistique et de traitement partout en France et donc, de veiller à cette évolution positive.

Le contrat qui lie Ecologic et ses opérateurs s'établit sur une durée de trois ans. Cette relation contractuelle garantit à ces derniers un accès aux gisements de DEEE et ainsi à un financement propice à l'investissement et à l'élaboration de processus de traitement des DEEE qui soient innovants et performants.

Près de Troyes, dans le département de l'Aube, l'opérateur Remondis a ouvert avec le soutien d'Ecologic une chaîne industrielle capable de traiter tous les flux de DEEE. Cette situation était inédite en France aux prémices de la filière. Plus récemment, des opérateurs français ont mis au point des procédés de recyclage séparé des plastiques (polymères, plastiques bromés...) ou encore de certains métaux critiques (terres rares).

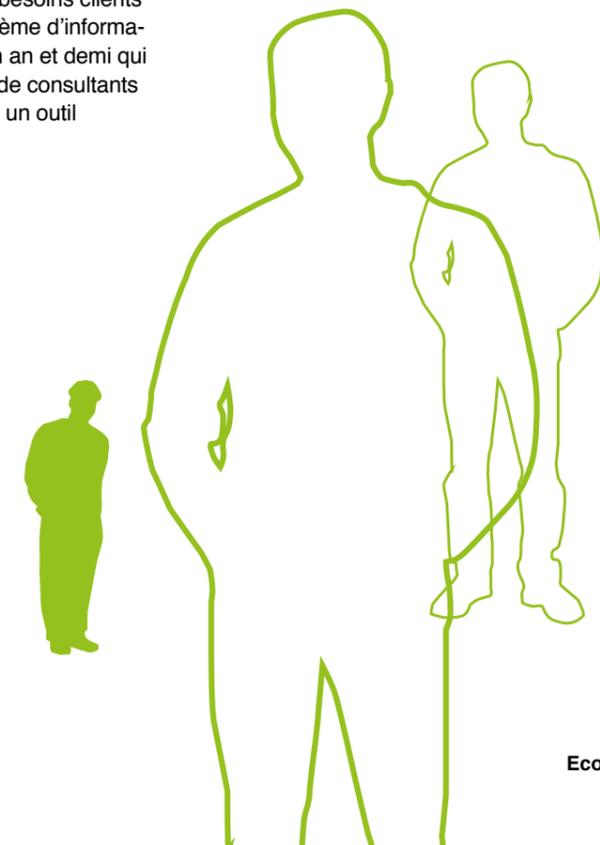
En interne, Ecologic a simplifié les opérations de reporting et de traçabilité en intégrant un nouveau système d'information adapté aux besoins clients et au suivi des demandes. Ce système d'information est le fruit d'un projet long d'un an et demi qui a mobilisé Ecologic et une équipe de consultants externes pour offrir aux opérateurs un outil ergonomique et évolutif. ■

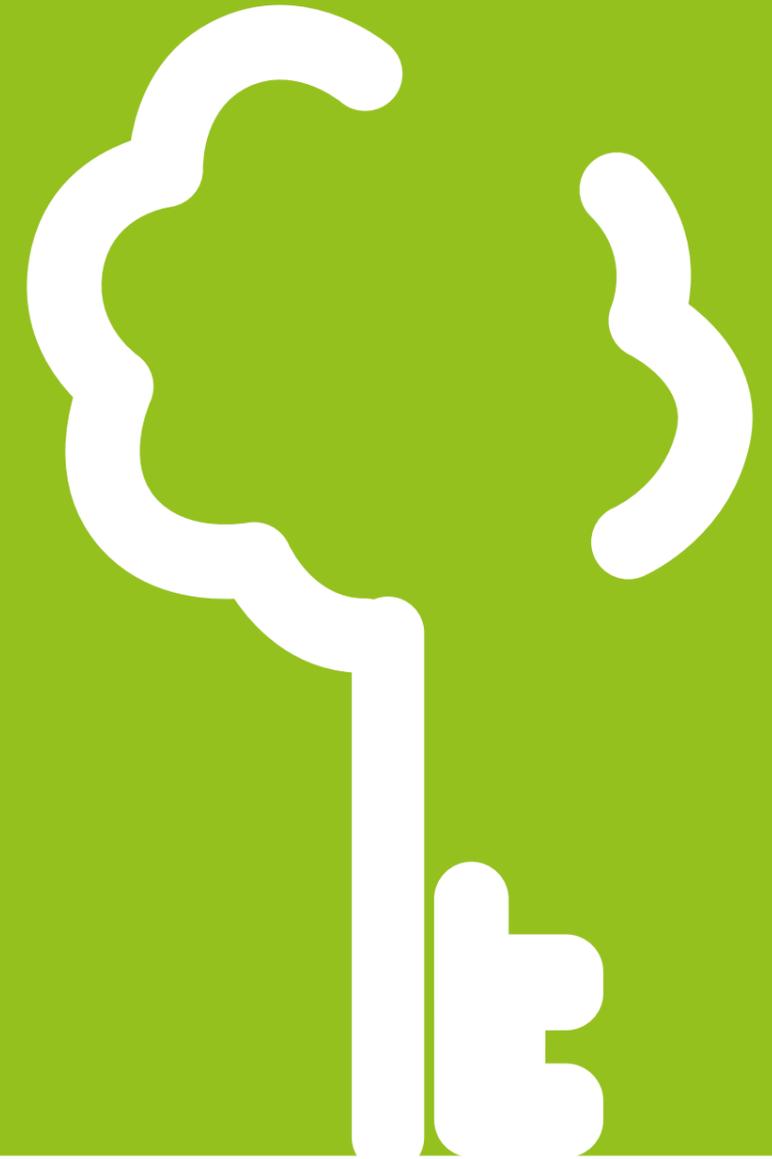
>> contrôle internalisé des activités logistiques au sein d'Ecologic



## De DHL à l'extranet « fusion »

Au démarrage de la filière, Ecologic a requis la compétence de DHL afin d'assurer le pilotage des opérations. En mai 2009, Ecologic a internalisé le contrôle des activités logistiques au sein d'un département spécialisé, en s'appuyant sur un extranet. Pour renforcer et améliorer le dispositif de pilotage, Ecologic a lancé en janvier 2013 un nouvel extranet baptisé « fusion », à même de centraliser l'ensemble de la facturation des opérations logistiques, simplifiant grandement les relations avec les opérateurs.





## Ecologic, l'éco-organisme D3E **juste et responsable**

page 26.....Au-delà des engagements  
page 28.....Une gestion financière juste et équilibrée  
page 30.....Ecologic, générateur d'activité locale



# Au-delà des engagements

En répondant aux cahiers des charges d'agrément des éco-organismes pour la filière DEEE, Ecologic s'est engagé à réaliser avec succès trois missions :

1. sélectionner des opérateurs logistiques et développer une logistique retour ainsi que des procédés de traitement des DEEE efficaces ;
2. garantir et améliorer la conformité et la qualité des opérations ;
3. faciliter et inciter les comportements éco-responsables : geste de tri, éco-conception, greenIT...

Ces missions ont comme objectifs communs la valorisation des DEEE conformément à la réglementation européenne et la prise en charge de la Responsabilité Elargie des Producteurs.

En ayant ouvert en France près de 4 500 points de collecte séparée pour les DEEE et en ayant sélectionné un réseau d'opérateurs performants dans la dépollution comme dans la valorisation des 75 000 tonnes de DEEE collectées chaque année, Ecologic a répondu aux attentes placées en lui. En plus de répondre aux attentes, sur cette deuxième période d'agrément, Ecologic est, par certains aspects, allé au-delà de ses engagements.



## AUDITS CONTRÔLES

### Contrôle renforcé par des audits pluriels

Tout au long de la période d'agrément, Ecologic a organisé la mesure qualitative et quantitative de sa progression. Il s'est appuyé sur les indicateurs imposés par les pouvoirs publics et ses propres outils destinés à contrôler ses activités et à reporter ses résultats.

Ecologic a créé deux procédures d'audit : une pour les déclarations de mise sur le marché des équipements électriques et électroniques et une seconde pour le contrôle et la traçabilité des opérations.

Entre 2010 et 2014, Ecologic a contrôlé plus de 200 semestres de déclaration auprès de ses adhérents. Pour mener ces audits de déclaration, Ecologic requiert les services d'un cabinet d'experts, sensibilisé aux problématiques des producteurs. La fondatrice est une ancienne directrice développement durable chez un gros producteur de l'IT. Elle avait notamment la charge des déclarations de mise sur le marché.

Ces audits sont menés de manière à accompagner les adhérents dans leur conformité et, au besoin, à les aider à corriger leurs erreurs par un système d'avoir ou de régularisation, selon les cas.

En ce qui concerne le contrôle des opérations, Ecologic mène des audits de processus, d'échantillonnage et de caractérisation. Les audits de caractérisation, réalisés au moins une fois par an sur chaque site de traitement, pour chaque flux de DEEE ont révélé des résultats satisfaisants sur la période d'agrément. Ils déterminent les performances de valorisation, c'est-à-dire pour Ecologic, la bonne tenue des activités de recyclage des DEEE. ■

## Impliqué dans les évolutions du contexte

Ecologic s'est engagé à faire progresser la filière en travaillant sur des sujets connexes, via ses partenariats ou des groupes de travail.

Au niveau institutionnel, Ecologic participe, avec des fédérations professionnelles, des représentants des consommateurs et les pouvoirs publics, au groupe de travail sur l'éco-conception. En 2014, s'achève la première phase de ce groupe de travail qui a impliqué une éco-modulation du barème Ecologic. Le nouveau barème prend en compte le respect de nouveaux indicateurs d'éco-conception (gaz frigorigènes, documentation technique et disponibilité des pièces détachées, retardateurs de flamme bromés...).

La seconde phase de ce groupe de travail démarrera en 2015, elle aura trait à la durabilité et à la durée de vie des équipements électriques et électroniques. Ces nouveaux critères sont déjà appréhendés par Ecologic au sein de l'Alliance GreenIT ou de l'Institut de l'Economie Circulaire.

Fort de son expérience et même de son expertise, Ecologic a proposé plusieurs axes d'amélioration au prochain cahier des charges d'agrément portant sur la période 2015-2020. Il a notamment porté à l'attention de tous l'importance des équilibrages par flux (plus juste pour les producteurs), les conditions d'utilisation et la durée des provisions financières par les éco-organismes, et aussi la nécessité d'un modèle économique « maîtrisé » pour la collecte de proximité. ■

### AUDITS DE PROCESSUS

**Objectifs :** contrôler le bon déroulement et la qualité des opérations de chaque opérateur. Développer une démarche qualité propre à Ecologic, en garantissant le respect des obligations réglementaires.

**Méthodologie :** effectués par des auditeurs externes, les audits de processus permettent de déterminer le niveau d'engagement des opérateurs en matière de réglementation environnementale, de santé et de sécurité au travail, d'outils de management, et bien sûr de respect des processus Ecologic.

### AUDITS D'ÉCHANTILLONNAGE

**Objectifs :** contrôler la composition de chaque flux de DEEE (froid, hors-froid, écrans, PAM) en fonction des 10 catégories d'équipements (gros appareils ménagers, petits appareils ménagers, équipements informatiques et de télécommunication, matériel d'éclairage, outils électriques, etc.). Alimenter les statistiques de la filière DEEE au niveau national et européen.

**Méthodologie :** Ecologic prélève une quantité de DEEE (quelques tonnes) au sein de chaque flux pour déterminer les volumes de telle ou telle catégorie d'équipements.

### AUDITS DE CARACTÉRISATION

**Objectifs :** contrôler le taux de recyclage, de valorisation et d'élimination d'un flux de DEEE. Évaluer la qualité et la performance des opérations pour vérifier leur conformité par rapport aux objectifs à atteindre.

**Méthodologie :** Ecologic isole, chez l'un de ses opérateurs, un lot de DEEE et contrôle le poids des fractions issues du désassemblage pour vérifier la performance de la solution industrielle de l'opérateur. Chaque fraction sortante (sous-ensemble de matières) est ensuite suivie afin de contrôler sa destination (recyclage, valorisation énergétique, élimination).



# Une gestion financière juste et équilibrée

Conformément au principe de la REP les producteurs d'équipements électriques et électroniques sont responsables de la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché. En choisissant de confier cette responsabilité à l'éco-organisme Ecologic, les producteurs lui procurent un financement qu'il est chargé d'utiliser de façon cohérente et efficace dans l'organisation de la filière opérationnelle de recyclage des DEEE. En acceptant ce rôle au titre de la prise en charge des obligations des producteurs, Ecologic s'engage à réaliser ses missions au meilleur coût dans un souci d'amélioration continue, de performance économique et de respect de l'environnement.

## L'éco-contribution, clef de voûte du dispositif

La filière DEEE opérée pour partie par Ecologic est financée par l'éco-contribution payée par le consommateur et perçue au moment de l'achat de l'appareil électrique. L'éco-contribution correspond à la part que le producteur d'un équipement reverse aux éco-organismes en vue de la gestion mutualisée des DEEE. Elle est calculée pour chaque producteur au prorata du poids des équipements qu'il met sur le marché et de leur potentiel polluant.

L'éco-contribution est incluse au prix des produits et apparaît distinctement sur les étiquettes en magasins et sur la facture de vente (contribution visible). Elle est transférée sans réfaction ni marge dans la chaîne de distribution jusqu'au metteur sur le marché français et finalement à l'éco-organisme auquel il adhère.

## La valeur de l'éco-contribution varie en fonction :

- du type de produit : quatre flux de déchets sont distingués en fonction de leurs poids et de leurs besoins de dépollution : les écrans, les réfrigérateurs, le gros électroménager hors froid et tout le reste que l'on appelle les petits appareils en mélange (PAM) ;
- du taux de retour : en effet, même s'ils ont tendance à augmenter, les tonnages de DEEE récupérés ne correspondent pas aux tonnages des équipements mis sur le marché. Les barèmes des éco-organismes prennent donc en compte ce facteur qui va conditionner le montant de l'éco-contribution ;
- du cours du pétrole et des prix de vente des matières récupérées.
- de l'éco-organisme auquel le producteur a choisi d'adhérer : chaque producteur est libre de confier la responsabilité qui lui incombe à l'un des trois éco-organismes généralistes. Chacun d'eux propose un dispositif différent pour la prise en charge des appareils électriques ménagers usagés ;
- cette diversité d'organisation logistique et opérationnelle aboutit alors à des coûts plus ou moins élevés qui conditionneront le montant final de l'éco-contribution. Il est à noter qu'Ecologic propose les conditions tarifaires les plus compétitives depuis le lancement de la filière ;

Au final, on obtient chez Ecologic en 2012, un coût à la tonne collectée et traitée de 355 €/t pour l'ensemble des DEEE, compte tenu des proportions de chaque flux. C'est ce coût que vont financer les sommes collectées par la perception de l'éco-contribution au moment de l'achat. ■



**355 €/t,**

c'est le coût à la tonne pour l'ensemble des DEEE collectée et traitée en 2012.

## Une gestion au plus près des coûts réels

L'éco-contribution finance exclusivement des opérations de logistique (collecte, stockage, acheminement) et de traitement (dépollution, démantèlement, recyclage et valorisation) des DEEE, ainsi que les frais de fonctionnement et de communication y afférant. Elle est donc entièrement dédiée à la réduction de l'impact environnemental des produits électriques et électroniques en fin de vie.

Le rôle d'Ecologic est de recueillir l'éco-contribution des producteurs metteurs en marché de la manière la plus juste possible (en prenant en compte les caractéristiques de pollution et de valorisation des équipements mis sur le marché), puis de la répartir dans le système opérationnel de manière efficace afin de remplir, pour le compte de ses producteurs adhérents, les objectifs réglementaires fixés par le cahier des charges de l'agrément.

Ecologic est attaché à l'optimisation de son modèle économique pour réduire les coûts de gestion des DEEE supportés par les consommateurs tout en gardant un niveau d'exigence écologique absolument conforme à toutes les exigences réglementaires.

Idéalement, sur le long terme, comme les polluants seront extraits des équipements dès leur conception, comme les détenteurs de DEEE seront sensibilisés et leur geste de tri sera facilité et comme les filières de traitement et de valorisation auront développé des technologies nouvelles pour améliorer l'extraction des matériaux critiques, la contribution visible pourrait être réduite voire disparaître. Le financement de cette nouvelle industrie circulaire serait alors entièrement porté par la revente des composants et des matières premières recyclées.

C'est la vision stratégique de la REP vue comme un geste politique fort pour combattre un risque de pollution et pour générer une nouvelle industrie « auto-porteuse » compétitive à l'échelle européenne et mondiale. ■

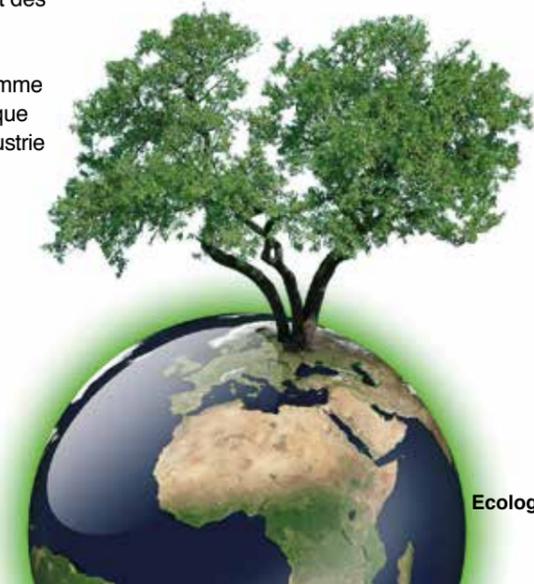


## Objectif 2015 : opter pour l'équilibrage financier

En militant pour l'équilibrage financier de la filière, qui permet d'éviter des financements croisés entre les quatre grands flux de la filière DEEE généraliste (écrans, gros électroménager froid, gros électroménager hors-froid, petit appareils en mélange), Ecologic travaille déjà à une répartition plus juste de la contribution qui prenne en compte l'éco-conception des produits des producteurs. Ceci permettra de réduire le barème à sa portion congrue pour les produits d'ores et déjà peu polluants. C'est une condition nécessaire pour que le principe de la REP envoie au producteur un signal prix incitatif qui améliore petit à petit la recyclabilité des produits.

En établissant un barème au plus proche des coûts constatés sur la filière, par flux, Ecologic a toujours été extrêmement attentif à ce que chacun de ses producteurs adhérents porte le juste coût de la filière. En fin de période d'agrément, Ecologic détient le coût moyen à la tonne collectée le plus faible de la filière DEEE et a su ajuster ses provisions financières au minimum légal de trois mois, comme édicté par son cahier des charges.

L'adoption attendue d'un équilibrage par flux pour la filière devrait renforcer le modèle économique équitable prôné par Ecologic afin de permettre à chaque producteur de contribuer financièrement au coût réel de ses équipements mis sur le marché.





# Ecologic, générateur d'activité locale

Ecologic contribue pleinement à l'expansion de la filière DEEE en France. Il encourage les parties prenantes à investir et innover afin de développer une industrie locale et nationale compétitive pour le recyclage des DEEE. De plus, Ecologic sélectionne ses prestataires de collecte et de traitement partout en France, en prenant soin d'intégrer les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire aux opérations de la filière DEEE.

## Ecologic favorise une économie industrielle locale

Le recyclage est une activité séculaire. Néanmoins par son dynamisme économique et social, la filière DEEE a transformé en profondeur cette activité pour la rendre professionnelle et respectueuse de l'environnement, pour développer sa technologie et pour l'ancrer sur le territoire français.

Travailler au recyclage des déchets, c'est participer à la création d'emplois qualifiés d'une grande diversité (manutention, administratif, ingénierie, commercial), au sein de structures variées (collectivités locales, transporteurs, opérateurs...).

En Avril 2014, Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, annonce qu'elle veut créer 100 000 emplois grâce à la transition écologique fondée sur cinq projets : la mise en place d'un nouveau modèle énergétique et la lutte contre le changement climatique ; la protection et la reconquête de la biodiversité et les paysages ; la santé, l'environnement et l'économie circulaire ; les transports ; les emplois nouveaux et la croissance verte. La REP DEEE est un moteur pour le développement d'une économie circulaire autour des équipements électriques.

En février 2013, lors d'une séance au Sénat, Madame Delphine Batho, alors Ministre de l'Ecologie, a affirmé que la filière DEEE était « au cœur d'une croissance écologique intensive en emplois » et représentait « 3 556 emplois, dont 1 450 dans l'économie sociale et solidaire ».

A titre de comparaison, en juin 2011, l'OCAD3E avait recensé 2100 emplois en équivalent temps plein (ETP), pour près de la moitié en insertion...

Ces emplois sont pérennes : la filière est française, l'export de déchets est strictement encadré par la convention de Bâle et, en 2013, le Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective a identifié le recyclage comme étant l'une des sources d'approvisionnement de la France en matière premières, notamment en métaux critiques.

Actuellement les filières déchets connaissent une croissance parmi les plus importantes de l'économie française, synonymes de la bonne santé d'un secteur qui, malgré la crise financière de 2008 et le ralentissement de la collecte, est toujours en hausse. Son existence récente, la forte demande en matière première et la prise de conscience environnementale des citoyens expliquent en partie ce phénomène.

Ces cinq dernières années, Ecologic a contribué au développement de centres de traitement spécialisés, engendrant en cascade de nouvelles compétences pour de nouveaux métiers, propres au recyclage des DEEE. En parallèle, Il s'investit au cœur des territoires français pour que les emplois qu'il génère aient une incidence sur les activités et l'économie locales. Il est donc tout naturel qu'afin d'avancer dans cette démarche, Ecologic privilégie des solutions et des acteurs locaux pour tisser ses partenariats. ■

## Le choix de l'Economie Sociale et Solidaire

Conscient de sa mission d'intérêt général en faveur du développement durable, Ecologic est très attaché à développer chacun de ses trois aspects, à savoir économiques, environnementaux et sociaux. En conformité avec ses engagements, l'éco-organisme a toujours pris en compte activement les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans ses consultations et dans la recherche de partenaires pour la réutilisation. Historiquement, les acteurs de l'ESS travaillent au recyclage des déchets. Ils ont donc développé un véritable savoir-faire, devenant des prestataires très compétitifs.

Ces « entreprises » ont prouvé que les publics en difficulté, qui composent une partie de leurs effectifs, avaient acquis une légitimité probante ainsi qu'une place importante dans ce secteur d'activité. En confiant annuellement 30 % du fruit de ses collectes à ses partenaires de l'ESS (ENVIE, Emmaüs, Boite à Papier, ...), Ecologic apporte sa pierre à l'édifice.

C'est dans cette même optique que René-Louis Perrier, président de l'éco-organisme Ecologic, est vice-président de l'organe Rudologia, dédié exclusivement, par ses actions et ses études, à la cause de l'insertion professionnelle. Cela se traduit par des actions de formation auprès de jeunes en apprentissage, par de l'aide à la reconversion professionnelle ainsi que par la création d'un réseau d'échange de connaissances et de compétences internationales. ■

>> les acteurs de L'ESS travaillent au recyclage des déchets

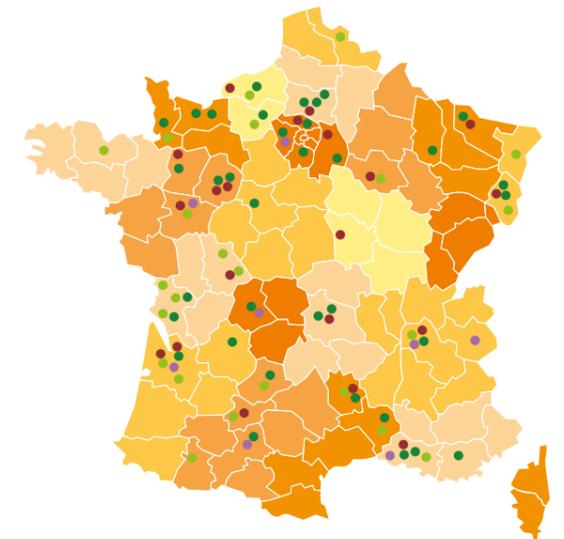


« *Ecologic et nous, une relation durable* », Monsieur Jacques Cicuto, directeur d'Envie 2E Champardennaise :

« *Envie 2E Champardennaise est membre du réseau Envie. Ce réseau, présent dans 35 départements, assure des opérations de collecte et de traitement des DEEE. C'est un acteur de l'économie sociale et solidaire qui accorde une part importante de son activité à la réutilisation et au réemploi des DEEE et qui promeut l'insertion et la formation professionnelle dans le cadre de ses opérations.*

« *Nous sommes partenaire d'Ecologic depuis 2006. Nous partageons les mêmes valeurs et nous avons su créer une relation de confiance qui bénéficie à nos deux parties. Nous avons été sélectionnés par Ecologic pour nos qualités opérationnelles, notre compétitivité et notre caractère local, social et solidaire, pour réaliser les missions de collecte et de traitement des DEEE sur le département de la Marne (51).*

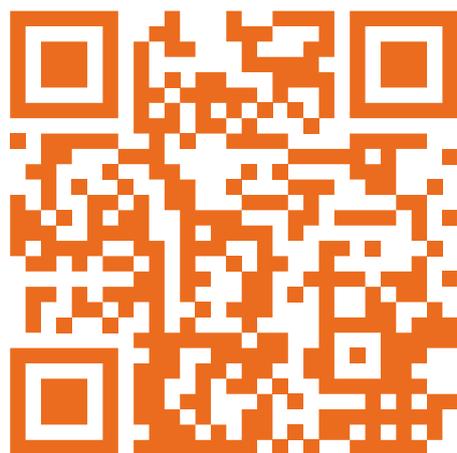
« *Notre organisation contribue à satisfaire les objectifs d'Ecologic en matière de collecte, de recyclage et de valorisation. Dans le même temps Ecologic nous permet, par un contrat longue durée, la garantie d'accès aux gisements de DEEE, de développer de notre activité et de pérenniser nos emplois, notamment notre activité d'insertion professionnelle* ».



>> répartition des centres de traitement Ecologic :

- GEM froid
- GEM hors-froid
- Ecrans
- PAM

Pour tout connaître sur vos obligations,  
**consultez notre FAQ DEEE 2014 :**  
*« Entre droits et devoirs, quelles nouvelles dispositions réglementaires  
pour la gestion des DEEE en 2014 »*



Pour télécharger notre FAQ, scanner le QR code  
ou aller sur notre page :  
[http://www.e-dechet.com/faq\\_deee\\_2014](http://www.e-dechet.com/faq_deee_2014)

**EcoLogic**

La 2<sup>e</sup> vie des déchets électriques

Immeuble Arago 1 • 41 boulevard Vauban • 78 280 Guyancourt  
Tél. : 01 30 57 79 09 • Fax : 01 30 57 79 10



[www.ecologic-france.com](http://www.ecologic-france.com)

